



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 03133

Numéro SIREN : 479 438 814

Nom ou dénomination : 3 S - TRANSACTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2013 sous le numéro de dépôt 3364



ALEXANDRE SALAS - GORDO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

04B3133

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 20 FEV. 2013

sous le N°.....3364.....

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes sur la transformation de la société 3 S - TRANSACTIONS, Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

8, rue Amaury de Craon
33670 Créon

Tel : 05 56 23 27 39
Fax : 05 56 23 28 39

info@cabinet-asg.com
www.cabinet-asg.com

Siret : 44340804200010
N° TVA : FR88443408042

Membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Bordeaux

Bureau secondaire
Saint Médard en Jalles
ZA BERLINCAN
4 avenue de Berlincan
33160 St Médard en Jalles
Tel : 05 56 96 54 38

Monsieur l'associé unique,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, par décision de l'associé unique, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

En application de l'article L. 223-43 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante.

Les états comptables de la société font ressortir une situation financière saine avec des capitaux propres suffisants et une trésorerie confortable.

La solvabilité de la société est donc assurée.

Les comptes d'exploitation sont stables.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

**Fait à Créon,
Le 11/02/2013**

**Alexandre SALAS-GORDO
Commissaire à la Transformation**